

RÈGLEMENT

Elancourt Champions Feat Trail

1 - PRÉSENTATION DES STRUCTURES DU SERVICE

Elancourt Champions Feat Trail organisé le 16 octobre 2021

Départ et arrivée Route du Mesnil Stade André Boniface - 78990 Elancourt

13 kms : Départ 17H30

2 - ORGANISATEUR

Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Maire d'Elancourt

Mairie d'Elancourt

Place du Général de Gaule

78990 Elancourt

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA et non-licenciés. Chaque coureur doit impérativement présenter, lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) datant de moins de 1 an au 16/10/2021 et sur lequel apparaît la mention « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition ».
- L'épreuve du 13 kms est ouverte à partir de 16 ans (Cadets).
- Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
- Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type goélette.
- L'utilisation des bâtons est autorisée.
- Le temps maximum alloué pour la course est de : 2H15.
Passé ce délai, les concurrents sont considérés comme hors course, ils peuvent continuer sous leur seule responsabilité et doivent alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.
- L'athlète doit porter visiblement, pendant l'intégralité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation.
- Le chronométrage est assuré par puce électronique intégrée au dossard.
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Tout participant rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout individu disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement peut être disqualifié. Le dossard doit être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4 - INSCRIPTION1

Les inscriptions se font via le site d'inscriptions en ligne « onsinscrit.com » (voir contrat ci-joint)

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Tarif 13kms : 15 euros.

5 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE

- Lampe frontale
- Réserve d'eau (ceinture porte-bidon ou camelback)
- Couverture de survie
- Téléphone portable (en cas d'urgence)
- **Masque de protection contre le COVID (à porter dans toutes les zones d'attente).**

6- ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile prend en charge les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

7 - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- Classements

Un classement Scratch H/F.

- Récompenses

Lots aux 3 premiers Hommes/Femmes au classement général,

- Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

8 - RAVITAILLEMENTS

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Postes de ravitaillement : à l'arrivée et sur la colline .

9 - ENVIRONNEMENT

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons l'esprit Trail, toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

10 - SÉCURITÉ ET SOINS

- Les différentes épreuves se déroulent en ville et sur chemins.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur peut être récupéré sur les différents points de ravitaillement du parcours. Il est alors pris en charge par un serre-fil de la course ou un bénévole en poste. Des patrouilleurs en VTT assurent la sécurité des coureurs et de la course. Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.
- De part de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
- En cas de force majeure, l'organisateur peut à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en sont prévenus par tous les moyens possibles. Ils doivent alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraîne de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne peut prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 – ANNULATION

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles et ils devront alors se conformer strictement aux directives des organisateurs.
- En cas d'annulation du fait des **contraintes sanitaires et de l'impossibilité de maintenir la course** les conditions de remboursement sont un remboursement total du prix du dossard y compris des frais liés à l'inscription sur internet.